

Zeitschrift: Domaine public
Band: 35 (1998)
Heft: 1365

Artikel: Négociations européennes : un règlement de compte riche d'enseignements
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1010292>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un règlement de compte riche d'enseignements

Le secrétaire d'État Franz Blanckart annonce bruyamment sa retraite; il plaide, à sa manière, pour le développement de l'enseignement des langues étrangères en Suisse!

ON CONNAÎT L'HOMME cultivé, élégant et discret, le négociateur pour la Suisse de l'Espace économique européen (EEE). À trois semaines de la retraite, le secrétaire d'État Franz Blanckart a sauté le pas. Foin des précautions oratoires et du devoir de réserve: à l'occasion d'une conférence donnée à Bâle le 9 novembre dernier, le diplomate a livré un testament au vitriol. Dans son collimateur, la gestion du dossier européen par le Conseil fédéral. Extraits.

«En qualité de négociateur en chef (pour l'EEE), je n'ai jamais été reçu par le Conseil fédéral, conformément à une tradition en vigueur depuis 1949 selon laquelle un simple fonctionnaire n'a pas le droit de s'exprimer devant le collège exécutif. Je devais donc demander sept rendez-vous et attendre réponse parfois trois semaines, si bien que je n'ai jamais pu informer oralement le gouvernement dans son ensemble sur l'état des négociations à un moment donné et répondre à ses questions. L'information s'est faite par écrit, si bien que des questions techniques sont restées sans réponse au sein du collège. De plus les négociations étaient conduites dans une langue exotique, à savoir l'anglais, et tous les documents étaient rédigés dans cette langue. Trois des sept conseillers fédéraux, dont les deux responsables du dossier, n'étaient pas capables de lire des textes en anglais, ce qui a impliqué beaucoup d'énergie pour traduire dans deux langues nationales des documents qui par ailleurs subissaient des modifications tous les trois jours [...].

» Ce fut un non-sens d'aborder cet exercice complexe avec deux conseillers fédéraux romands en première ligne. Car, sur la base des expériences faites lors de notre demande d'association en 1962, on pouvait prévoir l'émergence d'une opposition émotionnelle à l'est de l'axe Bâle/Sion. En pareille situation, un premier ministre aurait procédé au remaniement de son gouvernement.

» Une chose encore: en temps de paix, la Suisse ne peut défendre ses intérêts sur le plan international qu'en anglais. Il faut en tirer les conséquences pour les prochaines élections au Conseil fédéral. Nos partenaires ont décelé ce point faible et en ont bien

entendu profité. Quand la proposition fut faite de continuer les négociations au niveau ministériel, ce fut un signe qu'on voulait m'écarter. Je me souviens d'un dîner nocturne entre ministres dont je fus exclu [...]. Le lendemain, nous dûmes demander au ministre suédois des affaires étrangères ce qui s'y était passé. Comme mon chef (J.-P. Delamuraz) se refusait à informer le Conseil fédéral, je me trouvais, en qualité de négociateur en chef, dans une situation intenable: j'avais un mandat du Conseil fédéral, modifié sur des points importants à la table des négociations par deux membres du gouvernement, sans que je connaisse les détails de ces modifications. À partir de ce moment, j'ai su que le terrain était préparé pour me faire porter la responsabilité de l'échec de l'EEE en votation populaire, ce qui m'a été confirmé par le conseiller personnel d'un des deux conseillers fédéraux.

» Enfin, la question de l'adhésion. Lors de la dernière phase des négociations ministérielles sur l'EEE, [...] il y eut de longs moments d'attente [...]. Enfin l'accord fut conclu. Les deux conseillers fédéraux organisèrent une conférence de presse pour les envoyés des journaux helvétiques. Sans m'informer ni *a fortiori* me consulter, le peuple suisse apprit à 3 heures du matin, depuis l'étranger (Luxembourg) et de plus dans un immeuble de la Commission européenne, que l'adhésion était dorénavant le but de la politique européenne de la Suisse. Il fallait avoir vraiment perdu l'esprit pour commettre une pareille erreur [...]. À ce moment j'ai su que l'EEE était perdu. Je me suis demandé un moment si je devais prendre la parole et annoncer ma démission. J'y ai renoncé à la fois par loyauté et par fatigue». *jd*

Source: *Baslerzeitung*, 12 nov. 1998.

Médias

DEUX QUOTIDIENS ITALIENS affichent la couleur *quotidiano comunista*. Ce sont *Il manifesto* (28^e année de parution, tirage: 90000 exemplaires), et *Liberazione*, plus récent puisqu'il est l'organe de la Refondation communiste. *cfp*